



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration Inserm du 5 mars 2020

Elus SNTRS CGT : Claudia GALLINA-MULLER et Hubert DABIRE

Le Conseil d'Administration (CA) a débuté par la réception d'une délégation de membres de l'intersyndicale **de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du comité de mobilisation « FACS ET LABOS EN LUTTE »** et du **SGEN CFDT**, dans le cadre de la mobilisation **« L'université et la recherche s'arrêtent à compter du 5 mars »**. L'intersyndicale avait demandé à être reçue lors de ce CA. La délégation a lu le texte de [l'appel intersyndical à la mobilisation du 5 mars](#) et le SGEN CFDT a lu aussi un texte.

En réponse, M Vincent Thillat, de la DGRI, demande les documents lus pour les transmettre au ministre, et regrette de ne pouvoir répondre à la place du gouvernement. Il informe que le projet de loi sera rendu public dans les prochaines semaines, suivi de larges consultations. Il dit que les ministères souhaitent une loi pour la qualité de la recherche avec un volet très significatif pour la rémunération des personnels.

Après cette intervention de l'intersyndicale, le CA s'est poursuivi normalement avec cependant un point rajouté par le PDG ; il s'agit de **l'état des lieux sur la crise sanitaire du Coronavirus**.

Trois points de **l'ordre du jour** étaient mis en approbation

- Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2019 : approuvé à l'unanimité
- Le **compte financier 2019 de l'Inserm**. Rapport de gestion de l'ordonnateur relatif à l'exécution du budget 2019 : approuvés à l'unanimité
- Le **budget rectificatif n° 1/2020 de l'Inserm** : approuvé à l'unanimité

Après la présentation scientifique de Mme Laurence Zitvogel, M Eric D'Ortenzio fait le point sur le Coronavirus et rappelle en particulier les actions de REACTing, les investissements réalisés, les cohortes constituées et les essais thérapeutiques entreprises. Plus d'informations sur le site de REACTing (https://reacting.inserm.fr/response_case/2019-ncov/)

Le PDG résume ensuite son intervention sur l'actualité (**Information du PDG**) à 3 points :

- Lancement du programme anti bio résistance
- Alors que le nombre de candidats chargés de recherche (CR) était en baisse de -22% en 2018-2019 (séparation des concours CNRS et INSERM, et baisse d'attractivité du métier de la recherche), on note cette année une stabilisation (377 candidats CR) mais pas de réelle remontée, ce qu'on espère avec les éventuels moyens de la LPPR.
- Sur la stratégie de communication sur l'image et les missions de l'Inserm, une première campagne de spots publicitaires sera lancée le 15 mars 2020.

A la suite de l'information du PDG, **les représentants SNTRS CGT, SNCS FSU et SGEN CFDT du personnel au CA de l'Inserm, lisent la déclaration** annexée au présent compte rendu.

En réponse à la déclaration, le **PDG répond** que la dualité du système de recherche français est un vieux sujet. De grands efforts sont faits de part et d'autre pour travailler ensemble. Des progrès restent bien sûr à réaliser mais il est difficile de faire de grands bouleversements dans l'immédiat. **Mme Christine Clerici, présidente de la Curif** précise pour sa part que l'étude avait été commandée pour évaluer la performance des universités françaises ; ainsi, toute la première partie du rapport démontre un manque de financement qu'il faut souligner et qui serait à l'origine – au moins en partie - du piètre classement des universités françaises par rapport aux autres universités. Ce constat va donc dans le sens de ce qui est demandé par les universités et les EPST dans le cadre de la LPPR. Elle précise par ailleurs que la Curif ne partage pas l'ensemble des conclusions du rapport et réitère la reconnaissance par la Curif du rôle des organismes

nationaux de recherche (ONR) et le souhait de la Curif, formulé dans ses recommandations, de travailler en étroite collaboration avec les ONR. Elle a précisé que la dualité du système de recherche français ne sera pas remise en cause. Un travail collaboratif et qu'une stratégie commune et croisée sera favorisée. Il faut cependant souligner que la recommandation n° 6 de la Curif précise le rôle des universités et des ONR en ces termes : « *Mettre les universités de recherche au centre du système français de la recherche et les ONR au service de la visibilité et de l'attractivité de l'ESRI ; pleinement intégrer les chercheurs des ONR au sein des universités de recherche intensive ; mettre en place une signature et un affichage international unique ; transférer aux universités le pilotage stratégique des labos* »

Déclaration des élus des personnels SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT au Conseil d'Administration Inserm du 5 mars 2020

Parce que le gouvernement communique mal ou pas assez, la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) tant attendue, fait déjà l'objet de nombreuses critiques et craintes en particulier sur le fait qu'elle pourrait être discrétionnaire et inégalitaire et augmenter dramatiquement la précarité. De plus, elle s'inscrit dans le cadre des politiques de site qui remettent en cause le rôle des organismes nationaux de recherche en matière de recrutement et de financement.

La Coordination des Universités de Recherche Intensive Françaises (Curif), veut aller encore plus loin avec la publication de l'étude intitulée « French research performance in context » qu'elle a commandée à un cabinet privé. Cette étude est un réquisitoire contre les organismes nationaux de recherche. Si le système national de recherche est jugé peu performant, outre l'insuffisance de son financement, la cause principale en serait l'existence d'organismes nationaux de recherche qui empêcheraient les universités dites « de recherche intensive » de mener leur politique scientifique et de gérer les personnels des UMR comme elles l'entendent. L'étude recommande de repenser le rôle des organismes nationaux de recherche en les réduisant à des organismes de financements.

La Curif, en s'appuyant sur ce rapport, demande que les universités soient au centre du système de recherche, que le pilotage des laboratoires des organismes nationaux de recherche soit transféré aux universités et que les chercheurs soient intégrés au sein des universités. Ces propositions replacent donc le pilotage de la recherche à un niveau local et mettent en cause l'Inserm en tant qu'organisme national de recherche.

L'Inserm étant un organisme internationalement reconnu, nous considérons que son effacement serait dramatique pour la recherche biomédicale et les politiques de santé. Au contraire nous estimons qu'il faut renforcer les moyens d'action financiers et humains de l'Inserm pour que ses personnels puissent réaliser une recherche à la hauteur des besoins et des attentes du pays.

Nous exigeons, avec la grande majorité de la communauté scientifique, que la LPPR permette :

- une augmentation du budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros par an pendant dix ans pour atteindre 1% du produit intérieur brut (PIB) de dépenses publiques de recherche et développement ;
- un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, chercheurs, ingénieurs, techniciens à hauteur de 6 000 créations par an pendant 10 ans ;
- une revalorisation significative des salaires avec le dégel et la revalorisation du point d'indice, ainsi qu'un rattrapage en nombre de points du pouvoir d'achat perdu depuis 2010 ;
- la fin de la précarité par la mise en œuvre d'un plan de titularisation des contractuels et vacataires, et l'arrêt de l'externalisation et de la privatisation des fonctions supports.

C'est pour la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour défendre nos statuts, nos conditions de travail et pour des rémunérations à la hauteur des enjeux, que les personnels de l'ESR avec les étudiants sont dans la rue aujourd'hui 5 mars !